

HARO SUR LA NOTATION !

Chaque ministre veut laisser sa trace dans notre système éducatif en y ajoutant sa réforme. Benoît Hamon a trouvé la sienne : la réforme de l'évaluation.

Le 24 juin il a médiatiquement lancé la « conférence nationale sur l'évaluation ».

Présidée par trois personnalités, elle recueillera les avis de tous les « protagonistes » (promis).

Elle rendra ses conclusions en décembre (tiens, juste après les élections professionnelles).

Ces conclusions devraient servir de caution au ministre pour l'annonce ultérieure de ses décisions.

Pour justifier la mise en place de cette « conférence » l'Éducation nationale et les syndicats réformistes qui soutiennent le processus se sont livrés à de virulentes critiques sur l'existant : la notation.

Une pluie de poncifs et de caricatures : la notation serait élitiste, ne servirait qu'à sanctionner, trier et ventiler les élèves, sans but pédagogique, sans recherche d'appréciation qualitative...

Derrière la note il y a bien entendu le notateur qui l'attribue et qui récupère en pleine face ces critiques acerbes.

Les professeurs apprécieront ces jugements péremptaires qui, colportés par la presse, ne contribueront pas à améliorer la considération portée à notre métier.

Sans attendre le travail de la fameuse conférence, le ministre a tracé des évolutions : sans supprimer complètement la notation, plébiscitée par les trois quarts des Français (+6% par rapport à 2012 selon l'IFOP), celle-ci s'intégrerait dans un double système d'évaluation.

Les notes évalueraient les connaissances, d'autres systèmes les compétences (revoilà le socle commun).

Qui dit double système, dit double travail. Les syndicats qui cautionnent cette démarche ne peuvent pas l'ignorer. Vont-ils sacrifier les intérêts de leurs mandants ?

Et si tout cela ne constituait qu'une opération de maquillage destinée à camoufler la baisse de niveau que révèlent à la fois les évaluations internationales et différents rapports internes ?

Le ministre ne cache pas qu'il y aura des incidences sur le brevet et sur le bac dont le niveau d'exigences a tellement baissé que le taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur est dramatique.

Mais, là encore, le ministère a une solution : ce n'est plus le bachelier qui doit se mettre au niveau requis pour suivre avec profit les études dans l'enseignement supérieur mais ce dernier qui doit descendre au niveau actuel des bacheliers (sic). C'est la finalité de la création annoncée du cycle bac-3/bac+3 qui ira de la seconde à la licence.

Ce sont les élèves socialement défavorisés qui seront les premières victimes des carences bien réelles mais soigneusement dissimulées du système éducatif.

La FAEN et ses syndicats qui se sont fixé pour missions de défendre le service public d'éducation, ses personnels et ses élèves feront entendre leur voix.

ALBI: UNE COLLEGUE ASSASSINÉE

C'est avec consternation et colère que nous avons appris l'assassinat de Fabienne Terral, professeur des écoles, par une mère d'élève, dans sa classe de maternelle, devant ses élèves, le 4 juillet.

Colère devant cet acte odieux car depuis plus de 20 ans nous attirons en vain l'attention des ministres successifs sur le développement de la violence.

Un récent document de l'INSEE dresse un constat accablant : les métiers de l'éducation sont deux fois plus exposés aux insultes et aux menaces que la moyenne.

La banalisation de la violence encourage le passage à l'acte qui, chez des individus déstructurés, en perte de repères, peut aller jusqu'à l'irréversible.

Les autorités ne peuvent se contenter d'exprimer leur compassion.

La FAEN présente ses condoléances les plus sincères à la famille et aux collègues de ce professeur.



Congé de longue durée : un arrêt du Conseil d'Etat

Le Recteur de l'académie de Créteil avait refusé un congé de longue durée (CLD) à un agent en congé de longue maladie.

Le Tribunal Administratif de Melun, saisi en première instance, avait confirmé la décision rectorale, argumentant que l'agent n'avait pas fourni de certificat médical identifiant l'une des cinq maladies ouvrant droit au congé de longue durée : tuberculose, maladie mentale, cancer, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis.

Le Conseil d'Etat a estimé qu'un « état anxio-dépressif chronique faisant obstacle à toute reprise du travail constitue une maladie mentale ». Le CLD doit donc lui être accordé.

REFONDATION DE L'ÉCOLE À MAYOTTE

L'application à Mayotte de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République nécessite un grand nombre d'ajustements.

Un rapport du Premier ministre et du ministre de l'Education nationale énumérant les ajustements qui leur paraissent souhaitables a été adressé au Président de la République.

Ce dernier a pris le 26 juin 2014 une « ordonnance » relative à l'application à Mayotte de la « refondation ».

À QUOI SERVENT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Elles permettent aux personnels de désigner leurs représentants :

- dans les CAPA (académiques) ou les CCP (non-titulaires) qui donnent un avis sur les différentes opérations de gestion de leur corps,
- dans les CAPN (nationales) qui sont notamment consultées sur les mutations interacadémiques et, pour les agrégés, sur l'accès à leur corps par liste d'aptitude, les promotions d'échelon et l'accès à la hors classe,
- dans les CTA (académiques) qui donnent un avis sur l'organisation du système éducatif, des établissements et des services dans l'académie, sur l'utilisation du budget et des postes,
- Au Comité Technique Ministériel (CTM) qui est consulté sur les grands textes (projets de lois et de décrets) ainsi que sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des postes, sur les règles statutaires et l'échelonnement indiciaire, sur la politique des ressources humaines.

Elles permettent également à chaque électeur de dire directement au ministre quel type de fonctionnement et quelles priorités il veut pour les écoles, le collège, les lycées, l'enseignement supérieur.

En effet, les syndicats sont porteurs de projets différents qui auront des conséquences directes sur nos conditions de travail et la reconnaissance ou non de notre métier.

En votant et en faisant voter pour les listes FAEN (CT) ou celles présentées par les syndicats de la FAEN (CAP), vous renforcerez le syndicalisme réellement autonome parce que véritablement indépendant (tant au plan politique que financier), un syndicalisme démocratique qui, ne vivant que des cotisations de ses adhérents, n'a de comptes à rendre qu'à eux.

Car qui paie, commande ! Et certains syndicats reçoivent de multiples financements : subventions publiques (ministères, collectivités locales) et privées, (locaux, franchises postales, matériels informatiques, de reproduction...) dont le montant global dépasse de beaucoup le total des cotisations qu'ils reçoivent.

Il arrive un moment où ils doivent bien « renvoyer l'ascenseur ».

Au moment où la « refondation » Peillon va être mise en œuvre, la volonté exprimée par les électeurs lors de ces élections professionnelles sera déterminante.